



Montpellier le 14 avril 2020

Marie-Jeanne Verny
Professeure émérite des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

à Madame la Rectrice de l'Académie de Montpellier

Objet : « défléchage » d'un poste « occitan » en élémentaire à l'école élémentaire de Montréal (Aude)

Madame la Rectrice,

Le CREO Languedoc (<http://www.felco-creo.org/creo-lengadoc/>), qui fédère les enseignants d'occitan de l'Éducation nationale dans l'académie, vient d'apprendre le « défléchage » d'un poste occitan de l'école élémentaire de Montréal (Aude) au cours du CTSD du 09 avril 2020.

Comme nous l'avons fait lors du projet de l'administration de « déflécher » les postes de l'école Olympe de Gouges à Montpellier, nous souhaitons vous faire part du désaccord unanime de nos adhérents.

En ce qui concerne Olympe de Gouges, nous avons été entendus par l'administration, le fléchage a été rétabli et nous tenons, Madame la Rectrice, à vous remercier pour votre écoute bienveillante dans le traitement du dossier.

Vous ne serez pas surprise que nous reprenions ici les arguments que nous avons donnés pour Olympe de Gouges :

Le fléchage des postes est un préalable indispensable à la création d'un cursus bilingue d'enseignement des langues régionales (Circulaire 2001-167 du 5 septembre-2001).

La convention cadre État / Académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse 2017-2022, signée en janvier 2017 en présence de Madame la ministre, stipule que « la priorité est donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle du bassin éducatif ». De même, la carte des langues de 2016 pour l'académie de Montpellier affirmait déjà « favoriser la pluralité des langues enseignées dans le système éducatif et la continuité des parcours linguistiques de l'école au lycée ».

Quant au Projet d'académie de Montpellier 2019-2022¹, il insiste sur la nécessité de construire une politique éducative cohérente sur l'ensemble du territoire en exploitant la territorialisation depuis l'échelon régional jusqu'à la classe. La lisibilité des familles quant à l'offre est primordiale : « Une véritable dynamique doit s'engager afin de garantir aux élèves et à leur famille une offre de service lisible et adaptée, une réelle qualité d'écoute et de suivi, une relation individualisée et une réponse réactive. »

Comme nous l'avons fait pour Olympe de Gouges, le CREO exprime donc sa profonde incompréhension. En effet, la collègue affectée sur ce poste fléché assure un enseignement de la langue et la culture régionale au quotidien dans sa classe et dans son école. Elle a suivi la formation CRPE bilingue et passé avec succès les épreuves de ce concours. Elle participe à la formation continue (stage académique et journée de formation sur le projet pédagogique académique d'occitan).

¹ https://cache.media.education.gouv.fr/file/Politique_academique/72/3/20191029_PA_version_web_1197723.pdf (pages 43 et 44).

Les trois classes de la maternelle proposent une initiation à l'occitan et participent activement au projet pédagogique académique d'occitan. À l'élémentaire, l'occitan est enseigné par échange de service dans des classes également à parité horaire avec l'anglais.

De plus, le collège de secteur (Bram) propose un enseignement de la langue et de la culture régionale. Nous savons pertinemment, grâce à l'antériorité de l'expérience de nos collègues catalans, qu'il est souvent nécessaire que plusieurs écoles primaires alimentent le collège de secteur pour assurer cette continuité dans de bonnes conditions.

Nous ne pouvons donc que nous étonner que l'administration de tutelle envisage, par la suppression du fléchage du poste, de mettre en danger le travail construit.

Supprimer ce poste fléché, c'est supprimer la continuité pédagogique.

Supprimer ce poste fléché, c'est supprimer la possibilité de laisser évoluer la situation vers l'ouverture d'un cursus bilingue.

Supprimer ce poste fléché, c'est à terme supprimer l'offre d'occitan et donc de la diversité des langues dans l'école.

Nous vous informons que nous alertons dès aujourd'hui nos interlocuteurs habituels : l'OPLO en premier lieu (office public de la langue occitane), les responsables syndicaux, les élus de la Région ainsi que les élus du département qui sont engagés depuis 2018 en organisant une partie de leur politique à travers le schéma départemental de développement de l'occitan dans le département de l'Aude².

Nous ne doutons pas que vous saurez entendre les préoccupations du CREO, conformes à la politique de soutien des langues régionales qui est celle de notre Ministère, en accord avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et le département de l'Aude et que vous comprendrez la nécessité de maintenir le fléchage « occitan » du poste concerné.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.



Copie de ce courrier est envoyée

- À la direction des services académiques de l'Aude
- À l'IPR en charge des langues
- À l'IEN Aude chargé des langues
- Au chargé de mission IPR en occitan
- Aux élus municipaux, départementaux, régionaux
- Aux organisations syndicales

²

<https://www.aude.fr/sites/default/files/media/downloads/1%203%2032%20Schema%20de%20d%C3%A9veloppement%20occitan%20dans%20l%27Aude.pdf>